



TEGO DYNAMIQUE ISR

Publication sur le site internet d'informations relatives au produit financier



Résumé

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales et sociales

L'analyse des facteurs ESG est intégrée systématiquement dans le processus de décision d'investissement du fonds **Tego Dynamique ISR**. Les critères de sélection des fonds constituant le portefeuille sont définis dans la stratégie d'investissement. Le Fonds promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Fonds promeut la gestion du risque climatique et sur le plan social, les droits de l'homme et les conditions de travail, ainsi que sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Stratégie d'investissement

Tego Dynamique ISR investit exclusivement dans des fonds, soit externes (non gérés par la Société de gestion mais sélectionnés par elle) soit internes (gérés par la Société de gestion).

Le processus de sélection des fonds dans lesquels Tego Dynamique investit, combine des critères financiers et des critères extra-financiers.

(i) Concernant l'analyse et la sélection de fonds non gérés par la Société de gestion:

Le processus de sélection de Fonds s'articule autour d'une sélection quantitative (positionnement du fonds dans un groupe de fonds aux caractéristiques similaires) et d'une sélection qualitative (compréhension des facteurs humains et structurels qui sont susceptibles de se traduire en un avantage compétitif). Cette sélection est ensuite confrontée à une analyse des risques opérationnels afin de déterminer la présence éventuelle de facteurs externes à la gestion pouvant avoir un impact indirect sur les performances du Fonds.

(ii) S'agissant de la gamme de fonds gérés par la Société de gestion:

Ces derniers suivent les critères et caractéristiques de durabilité déterminés par la Société de gestion en ligne avec sa « politique d'investissement durable » en termes d'exclusion normatives et sectorielles, en termes de critères de durabilité et d'objectifs environnementaux et/ou sociaux et présentent donc des caractéristiques similaires.

(iii) Concernant la sélection des fonds constituant le portefeuille d'investissement de Tego Dynamique ISR:

L'équipe de gestion de la Société de gestion est en charge de la sélection des investissements du portefeuille du Fonds. La composition du portefeuille suivra les lignes directrices de l'allocation stratégique (mensuelle) et tactique (hebdomadaire) prenant en compte des éléments financiers. L'équipe de gestion de la Société de gestion prendra en compte les critères ESG définis en interne ainsi que les critères répondant cahier des charges du label ISR français. Il est précisé que les stratégies ESG des fonds ainsi sélectionnés (hors fonds gérés par ABN AMRO Investments Solutions) peuvent varier et donc ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes). Il peut arriver que les fonds externes n'appliquent pas le même ensemble d'exclusions et que la stratégie d'investissement durable s'écarte de la politique d'investissement durable de la société de gestion (s'appliquant aux investissements directs).

Proportion d'investissement

Le Fonds investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme " éligibles " au regard de la procédure ESG en place donc dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues. Par conséquent, jusqu'à 10 % des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques.

Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales

La Société de Gestion peut (i) soit investir dans des fonds internes (ii) soit investir dans des fonds externes. La Société de Gestion effectue divers contrôles pour s'assurer que le Fonds respecte l'engagement environnemental et/ou social pris. Des contrôles pré-négociation et post-négociation sont effectués par la Société de gestion lors de toute nouvelle position (achat de fonds) et tout au long du cycle de vie du Fonds. Par ailleurs, certains contrôles sont aussi activés au niveau des constituants des portefeuilles sélectionnés ci ceux-ci sont des fonds

internes sous délégation. Les éventuelles non-conformités sont traitées selon le processus d'escalade mis en place par la Société de gestion. Concernant les fonds externes, les contrôles sont limités et ne considèrent pas les constituants des portefeuilles par transparence.

Sources et traitement des données

La Société de Gestion contrôle l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds en utilisant des fournisseurs de données. La Société de Gestion utilise trois fournisseurs de données externes comme sources principales : (i) Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, le « product involvement » ainsi que l'alignement sur les normes mondiales (ii) Morningstar pour analyser des groupes de fonds (iii) ISS pour les données sur le climat et l'impact et pour le droit de vote (quand cela est applicable).

Une fois collectées à partir de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne front-to-back et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de Gestion.

Limites aux méthodes et données

Les méthodologies et données utilisées présentent les limites suivantes : qualité des données, problème de couverture et de transparence (des constituants des fonds externes), divergence dans les notations des fournisseurs de données différents et présence de données estimées.

Diligence raisonnable

La Société de gestion effectue des contrôles préalables pour la sélection des fonds externes. L'équipe d'analystes de l'équipe de Management Due Diligence (MDD) identifie et sélectionne des stratégies d'investissement de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe MDD se concentre sur tous les éléments d'une stratégie d'investissement liés à l'investissement et à la durabilité. L'analyse approfondie de la société de gestion est basée sur une « approche en 5 P » couvrant Parent (étude de la société mère), Personnes, Processus, Portefeuille et Performance. Chacun des aspects précédemment décrits est évalué et conduit finalement à une notation finale de la stratégie. Dans le cadre du processus de suivi, l'équipe MDD examine périodiquement la performance de la stratégie pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe ESG soutient l'équipe MDD en examinant le processus et les méthodologies mis en œuvre par les gestionnaires d'actifs externes lorsqu'ils prennent en compte les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG fournit un feedback qualitatif pendant la phase de sélection et soutient l'équipe DDM tout au long de son processus d'analyse, en utilisant l'approche en 5 points mentionnée ci-dessus. En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveille les caractéristiques et la performance du Fonds par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris l'examen des investissements sous-jacents quand cela est possible).

Politique d'engagement

Afin d'assurer l'homogénéité du vote pour l'ensemble de sa gamme de fonds, la Société de gestion a mis en place une politique de vote. Celle-ci couvre uniquement les titres détenus en direct donc ne s'applique pas directement au Fonds. Les actions d'engagement restent sous la responsabilité des sociétés de gestion des fonds externes.

Les politiques d'engagement et de vote de la Société de gestion sont disponibles sur son site Internet.

Indicateur de référence

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques E/S qu'il promeut.



Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

L'analyse des facteurs ESG est intégrée systématiquement dans le processus de décision d'investissement du fonds **TEGO DYNAMIQUE ISR** (le « Fonds »). L'intégration ESG se définit comme le processus de reconnaissance de la matérialité (ou l'importance) financière des facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance comme faisant partie du processus d'investissement. Le Fonds utilise une sélection de titres respectant les critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion ») définis dans la section ci-dessous « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? ».

Le Fonds promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Fonds promeut la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Fonds sont axées sur les droits de l'homme et les conditions de travail, ainsi que sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds financier.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Le Fonds est exclusivement investi en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA; en d'autres termes, Tego Dynamique ISR investit dans des fonds soit externes (non gérés par la Société de gestion) soit internes (gérés par la Société de gestion).

Le processus de sélection des fonds dans lesquels Tego Dynamique investit, combine des critères financiers et des critères extra-financiers.

Concernant l'analyse et sélection de fonds externes :

Le processus de sélection de Fonds s'articule autour de deux sources de valeur ajoutée concomitantes : la sélection quantitative et la sélection qualitative.

La sélection quantitative permet de détecter les fonds dont les performances passées présentent les caractéristiques les plus intéressantes en termes de capacité future à sur performer un indice représentatif de leur type de gestion.

La sélection qualitative a pour objectif de compléter cette analyse par une compréhension des facteurs humains et structurels qui sont susceptibles de se traduire en un avantage compétitif. Cette étape se concrétise sous la forme d'entretiens avec les principaux acteurs (gérants, analystes, gestionnaires de risques...) des fonds analysés. Cette sélection est ensuite confrontée à une analyse des risques opérationnels afin de déterminer la présence éventuelle de facteurs externes à la gestion pouvant avoir un impact indirect sur les performances du Fonds.

S'agissant de la gamme de fonds internes :

Ces derniers suivent les critères et caractéristiques de durabilité déterminés par la Société de gestion dans sa « politique d'investissement durable » en termes d'exclusion normatives et sectorielles, en termes de critères de durabilité et d'objectifs environnementaux et/ou sociaux et présentent donc des caractéristiques similaires.

Concernant la sélection des fonds constituant le portefeuille d'investissement de Tego Dynamique ISR:

L'équipe de gérants de multi-gestion de la Société de gestion est en charge de la sélection des investissements du portefeuille du Fonds. A l'issue de l'allocation stratégique (mensuelle) et tactique (hebdomadaire) prenant en compte des éléments financiers, l'équipe de multi-gestion sélectionnera les fonds correspondant le mieux à l'allocation d'actifs cible décidée au cours des comités de gestion ad hoc pour réaliser l'objectif de gestion financière.

Cependant, l'équipe de multi-gestion devra prendre en compte les critères ESG et se conformer au cahier des charges du label ISR français. Ainsi, le portefeuille sera investi à hauteur de 90% minimum en OPCVM et/ou FIA ayant le Label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du Label ISR. Ces fonds devront en outre répondre aussi à la directive européenne de règlement « Disclosure » et être catégorisé soit en art.8 (Fonds promouvant des caractéristiques E/S) ou en art.9 (Fonds poursuivant un objectif durable).

Il est précisé que les stratégies ESG des fonds ainsi sélectionnés (hors fonds gérés par ABN AMRO Investments Solutions) peuvent varier et donc ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes). Il peut arriver que les fonds externes n'appliquent pas le même ensemble d'exclusions et que la stratégie d'investissement durable s'écarte de la politique d'investissement durable de la société de gestion (s'appliquant aux investissements directs).

Pratique de bonne gouvernance

Le Fonds considère la bonne gouvernance comme faisant partie du processus de décision d'investissement. Les pratiques de bonne gouvernance sont prises en compte qualitativement et quantitativement dans le processus.

Fonds non gérés par la société de gestion :

Les fonds sélectionnés détenant le label ISR et classés art.8 ou art.9 selon SFDR appliquent des politiques de bonne gouvernance qui leur sont propres. Les critères peuvent cependant différer.

Fonds gérés par la société de gestion :

Dans le cadre de sa « Politique d'investissement durable » applicables aux fonds qui investissent en direct et sont gérés par la société de gestion, la Société de gestion du Fonds exclut les émetteurs de type 'entreprises' qui :

- Ont un statut « sous surveillance » ou « non-conforme » par rapport au principe n°10 du Pacte Mondial des Nations unies. Le principe 10 du Pacte mondial des Nations unies concerne la lutte contre la corruption et stipule que les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise a une structure de gouvernance saine ».
- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de Gouvernance. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, les sujets suivants sont inclus : irrégularités comptables, pots-de-vin et corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions ainsi que la composition du conseil d'administration. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise a une structure de gouvernance saine ».
- Ont un statut « sous surveillance » ou « non-conforme » par rapport aux principes n°3, 4, 5 et 6 du Pacte Mondial des Nations unies. Ces principes du Pacte mondial des Nations unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître effectivement le droit de négociation collective, à éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire, à abolir effectivement le travail des enfants et à éliminer la discrimination en

matière d'emploi et de profession. Cette exclusion adresse le critère suivant : « L'entreprise gère les relations avec le personnel de façon responsable ».

- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de protection sociale. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, les sujets suivants sont inclus : la liberté d'association, le travail des enfants/le travail forcé, la santé et la sécurité, les relations communautaires, le respect des droits de l'homme, les normes du travail, la discrimination et le harcèlement. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise gère les relations avec le personnel de façon responsable ».
- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de controverse sur la gouvernance. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, l'évasion et la fraude fiscales sont prises en considération. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise respecte ses obligations fiscales ».
- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de controverse sur la gouvernance. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, la rémunération est prise en considération. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise a une politique de rémunération du personnel responsable ».



Proportion d'investissements

Le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » au regard de la procédure ESG en place donc dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

Jusqu'à 10% des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques (#2 Autres). "#2 Autres" comprend les produits dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture, d'exposition et/ou de gestion efficace du portefeuille. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Fonds est disponible dans le prospectus. Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales associées à ces investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.



Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

La Société de Gestion peut (i) soit investir dans des fonds internes (ii) soit investir dans des fonds externes. Les fonds internes sélectionnés sont des fonds dont la gestion a été confiée par délégation à des gestionnaires d'investissement externes sélectionnés par la Société de Gestion qui prendront les décisions d'investissement dans le cadre du portefeuille.

En fonction de la nature des deux composantes mentionnées ci-dessus, la Société de Gestion effectue divers contrôles pour s'assurer que le Fonds respecte l'engagement environnemental et/ou social pris.

1. Contrôles effectués sur les fonds internes sous délégation de gestion, au niveau des investissements sous-jacents

Lorsque la Société de gestion délègue la gestion d'un fonds internes à des gestionnaires d'investissement externes, des contrôles sont effectués à deux niveaux. En ce qui concerne les contrôles pré-négociation, les gestionnaires d'investissement externes effectuent des contrôles en utilisant leurs propres cadres ainsi qu'en incluant les directives données par la Société de gestion. En ce qui concerne les contrôles post-négociation, ils sont effectués à la fois au niveau des gestionnaires d'investissement externes et de la Société de gestion, chacun utilisant ses propres cadres.

Dans le cas où un "point de non-conformité" est détecté par la Société de Gestion, son équipe « Business Control & Oversight » l'analysera d'abord et engagera un dialogue avec le gestionnaire d'investissement externe si nécessaire. En fonction de la nature de la non-conformité, l'équipe ESG de la Société de gestion peut décider de la surveiller en utilisant sa " liste de surveillance ESG " exclusive. Si la non-conformité persiste dans le temps, un processus d'escalade est mis en place par la Société de gestion afin de garantir un plan de remédiation en temps opportun dans le meilleur intérêt des actionnaires.

2. Contrôles effectués au sur les fonds externes au niveau des investissements sous-jacents

Lorsque la Société de gestion investit dans des parts ou actions de fonds ouverts qualifiés d'OPCVM et/ou d'autres organismes de placement collectif, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou l'objectif d'investissement durable de ces fonds ouverts sont définis par les gestionnaires d'actifs qui gèrent ces produits. Par conséquent, les gestionnaires d'actifs sont responsables des contrôles pré- et post-négociation. Les gestionnaires d'actifs utiliseront leurs propres cadres et outils de contrôle.

3. Contrôles effectués au niveau des fonds composant le portefeuille de Tego Dynamique ISR

La Société de Gestion effectue des contrôles pré-négociation et post-négociation au niveau de la sélection des fonds pour s'assurer que les fonds répondent bien aux critères de sélection tels que définis dans la stratégie d'investissement du Fonds (soit, par exemple : le fonds sélectionné détient le Label ISR, au moins 90% des actifs du fonds sont investis dans des fonds détenteurs du Label ISR).



Méthodes

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée dans le processus de décision d'investissement. Il s'agit d'un principe clé de la philosophie d'investissement du Fonds.

Tego Dynamique ISR investit principalement dans des fonds. Il suivra donc le processus de sélection mis en œuvre par l'équipe de gestion de la Société de gestion.

Tego Dynamique ISR est investi de façon générale dans des fonds externes et, dans des proportions usuellement plus faibles, dans des fonds internes. Il n'est pas certain que les fonds externes sélectionnés utilisent les mêmes indicateurs de durabilité que ceux de la Société de gestion car ces derniers peuvent être de nature différente et non homogène.

Néanmoins, la Société de gestion, par transparence des investissements composants chacun des fonds externes sélectionnés et si ces informations sont disponibles à la consultation, peut être amenée à examiner certains des indicateurs de durabilité qu'elle utilise pour sa gamme de fonds internes. Parmi ces indicateurs, la société de gestion examinera en priorité, sur sa sélection de fonds externes si ces derniers considèrent :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES). L'évaluation du niveau de GES rejetés dans l'atmosphère est une donnée usuellement accessible en scope 1 et 2. Les émissions de Scope 1 émanent des opérations internes d'une entreprise, y compris la production d'énergie sur place, les parcs de véhicules, les opérations de fabrication de produits et la production des déchets ; Les émissions de Scope 2 sont les émissions indirectes générées par la production de l'énergie utilisée par l'entreprise dans le cadre de son activité. En général au niveau des Etats, les émissions de GES sont agrégées.
- Les scores ESG ; ces scores ESG peuvent être issus de méthodologies différentes propriétaires ou non (reposant sur des agences de notations externes) et donc se révéler non homogènes. Ils se décomposent en général en sous scores sur la base d'indicateurs de durabilité spécifiques pour évaluer chacune des performances environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G). Les facteurs de durabilité et les méthodologies d'agrégation des notes ESG sont en général différentes quand il s'agit d'évaluer un émetteur de type « entreprise » et un émetteur de type « Etat ».
- La conformité des investissements avec les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative mondiale en matière de développement durable des entreprises, qui vise à encourager les entreprises et les sociétés du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies est un ensemble de règles fondé sur 10 principes érigés pour les entreprises dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations unies contre la corruption.

Sur sa sélection de fonds internes, en complément des indicateurs ci-dessus, la Société de gestion considère, sur la base de données issues d'agences de notation externes :

Au niveau des émetteurs de type « entreprise »

- L'absence d'émetteurs ne répondant pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion et jugés incompatibles avec la promotion E/S (par exemple : tabac, armes controversées).
- L'Évaluation du niveau de controverse - L'implication dans la controverse est une mesure clé de la performance ESG. L'évaluation du niveau de controverse reflète le niveau d'implication d'une entreprise dans certains enjeux et la façon dont elle gère ces enjeux.

Au niveau des émetteurs de type « Souverains » ou « Etats » ou « Pays »

- Absence d'émetteurs de type « Souverains » ou Pays ou Etats ne répondant pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la société de gestion et jugées incompatibles avec la promotion E/S (c'est-à-dire les pays figurant sur la liste des sanctions d'ABN AMRO, ceux n'ayant pas ratifié le traité de non-prolifération des armes nucléaires, l'accord de Paris et la convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants).



Sources et traitement des données

La Société de Gestion contrôle l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales des fonds en gestion déléguée ainsi que des fonds externes en utilisant ses propres fournisseurs de données.

La Société de Gestion utilise trois fournisseurs de données externes comme sources principales :

- La Société de Gestion évalue les caractéristiques environnementales et/ou sociales des constituants du Fonds en utilisant le fournisseur de données externe Sustainalytics. La Société de gestion utilise Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, l'implication des produits ainsi que l'alignement sur les normes mondiales (par exemple, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).
- La Société de gestion utilise Morningstar pour analyser le groupe de pairs des fonds sélectionnés, ainsi que pour divers calculs de données ESG au niveau du portefeuille.
- La Société de gestion utilise le fournisseur de données ISS pour les données sur le climat et l'impact. La Société de gestion utilise également ISS comme solution de vote par procuration (applicable ici aux fonds sous délégation).

Une fois collectées auprès de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne front-to-back et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de Gestion (qui obtient directement et en continu des données auprès des fournisseurs). Les informations sont également disponibles via des portails dédiés développés par des fournisseurs de données externes, dont l'accès est limité à des utilisateurs spécifiques de la Société de Gestion. La Société de Gestion vérifie que les données sont disponibles, déclarées (ou calculées) et fiables dans le temps. Au cas par cas (par exemple, si un score ESG est manquant), la Société de Gestion peut utiliser d'autres sources d'information pour se forger sa propre opinion concernant l'adéquation ESG de toute opportunité d'investissement avec la stratégie du Fonds .

Tout comme la Société de gestion, les gestionnaires des fonds internes sous délégation ou des fonds externes ont leurs propres fournisseurs de données et méthodologies. Ils seront responsables de la définition de leurs propres méthodologies concernant le traitement des données et de la garantie de leur qualité.



Limites aux méthodes et aux données

Les méthodologies et données utilisées présentent les limites suivantes :

- **Qualité des données** : l'approche comprend une analyse quantitative et une analyse qualitative des fondamentaux des entreprises en matière de développement durable. La méthodologie est soumise à des limites, comme la dépendance à la qualité des données fournies par les sociétés émettrices ou les fournisseurs de données externes ainsi que la quantification des données qualitatives.
- **Couverture** : L'ensemble des analystes, de l'équipe ESG et de l'équipe de gestion en charge de l'analyse du Fonds ne dispose pas de moyens suffisants pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et des limitations méthodologiques existent. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'entreprises couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et continue d'augmenter, il peut y avoir des cas où une entreprise spécifique n'est pas évaluée par eux. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une

évaluation correcte par le fournisseur de données. La Société de Gestion peut, dans certains cas obtenir la décomposition complète ou partielle des actifs-sous-jacents des fonds externes détenus, en temps réel ou pas. L'accès à ces données par transparence est limité et non systématique pour le moment.

- Divergence dans les notations : Les données utilisées pour l'analyse du Fonds sont obtenues grâce à des fournisseurs de données différents qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation peut être, dans une certaine mesure, subjectif et incohérent.
- Données estimées : par exemple, dans le cas du score Carbone ou des notations ESG, certains des calculs les plus techniques sont basés sur des données estimées



Diligence raisonnable

La société de gestion effectue des contrôles préalables pour la sélection des stratégies externes et internes (sous délégation). Les stratégies externes sont soumises à un processus de sélection et de surveillance décrit ci-dessous.

- L'équipe du Management Due Diligence (MDD) identifie et sélectionne des stratégies d'investissement de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe d'analystes MDD se concentre sur tous les éléments d'une stratégie de placement liés à l'investissement et à la durabilité, tels que l'organisation, l'équipe, l'investissement, la construction du portefeuille, le processus, les antécédents, etc. Les rapports de recherche du MDD comprennent une diligence raisonnable approfondie en matière de durabilité et une cote de durabilité distincte. Pour toutes les stratégies, les analystes MDD évaluent la société de gestion d'actifs en charge de la stratégie sur son engagement et sa transparence en matière d'investissement ESG. Ils évaluent également dans quelle mesure, et à quelles étapes, les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. Cette analyse est réalisée au moyen d'un questionnaire envoyé via la plateforme propriétaire de la Société de Gestion, Deeligenz, ainsi que lors de réunions avec les professionnels impliqués dans la stratégie (par exemple, les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les analystes ESG, l'équipe de gestion, etc.) L'analyse approfondie de la Société de Gestion est basée sur une " approche 5-P " : Parent (i.e étude de la société mère), Personnes, Processus, Portefeuille et Performance. Chacun des aspects précédemment décrits est évalué et conduit finalement à une notation finale de la stratégie.

Dans le cadre du processus de suivi, l'équipe MDD examine périodiquement la performance de la stratégie pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style de placement du portefeuille. L'équipe MDD assure la transparence et le suivi régulier du portefeuille de la stratégie. Les notations ESG et autres caractéristiques durables des actifs sous-jacents du portefeuille sont également suivies régulièrement. En outre, les analystes MDD rencontrent périodiquement les gestionnaires de portefeuille pour discuter des performances récentes ainsi que des transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues. Pour préparer la réunion, les analystes MDD envoient un questionnaire de suivi à l'aide de la plateforme exclusive de la société de gestion, Deeligenz, avec des questions relatives au portefeuille, au rendement et aux facteurs ESG. Au cours des entretiens, les gestionnaires de portefeuille précisent s'il y a eu des changements concernant l'équipe en charge et les processus. Les analystes et les gestionnaires de portefeuilles discutent également des engagements récents et des étapes importantes sur la période sous revue. De plus, les analystes surveillent tout événement important qui pourrait affecter le portefeuille, par exemple, en ce qui concerne leurs placements, les analystes financiers et ESG, le processus de placement, la capacité d'engagement. Chaque changement peut avoir une incidence sur la note basée sur les 5 P de la stratégie, ce qui peut entraîner un changement dans les notes de la stratégie, y compris la note de durabilité.

- L'équipe ESG soutient l'équipe MDD dans l'examen du processus et des méthodologies mis en œuvre par les gestionnaires d'actifs externes lors de la prise en compte des questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG fournit un feedback qualitatif pendant la phase de sélection et soutient l'équipe MDD tout au long de son processus d'analyse, en utilisant l'approche en 5 points " susmentionnée. En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveillera les caractéristiques et la performance des fonds par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou sociales définies. L'équipe ESG surveillera également les investissements sous-

jacents des fonds par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou sociales globales, ainsi que les indicateurs ESG. Si un investissement est identifié comme ne répondant pas aux caractéristiques ESG et/ou aux objectifs environnementaux et/ou sociaux des fonds, l'équipe ESG approfondira la question par une analyse interne. En outre, l'équipe ESG est responsable de la révision périodique des listes d'exclusion, de l'évaluation de la pertinence des dernières informations ESG concernant les sociétés « sous restriction d'investissement » et de la mise à jour des listes en conséquence, ce qui permet d'ajuster les portefeuilles. L'équipe ESG veille également à la bonne compréhension et à la mise en œuvre des exigences réglementaires relatives à la finance verte, telles que le SFDR, le RTS ou la Taxonomie, dans l'ensemble de la gamme de produits. Enfin, l'équipe ESG est responsable de la classification ESG/Durable de la gamme de produits (internes) de la société de gestion. Dans l'ensemble, l'équipe ESG joue un rôle très transversal dans l'organisation de la société de gestion, car l'ESG est au cœur de sa stratégie d'investissement.



Politiques d'engagement

Afin d'assurer l'homogénéité du vote pour l'ensemble de sa gamme de fonds, la Société de gestion a mis en place une politique de vote. En ligne avec cette dernière, la Société de gestion n'exerce pas les éventuels droits de vote qui seraient attachés aux parts/actions de Sicav cotées détenues par le Fonds. En revanche, la Société de Gestion exercera les votes attachés aux actifs éligibles constituant les portefeuilles d'investissement des fonds internes.

L'engagement auprès des émetteurs des fonds détenus reste sous la responsabilité des sociétés de gestion externes (y compris celle sous délégation).

Les politiques d'engagement et de vote de la Société de gestion sont disponibles sur son site Internet.



Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique en lien avec l'ESG n'a été désigné pour ce Fonds.